



ANIMATION - TECHNICIEN RIVIERE

Réunion 2012 du Comité de Pilotage

Le Comité de pilotage s'est réuni le Mercredi 19 Décembre 2012 de 10h à 12h, dans les locaux du SIVB à AGNETZ.

Participants :

Organisation	Nom	Prénom	Fonction
Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche	COPEL	Alain	Président
Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche	PROTHAIS	Jean	Vice-président
Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche	REMBAUVILLE	Brigitte	Vice-présidente
Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche	LE CORRE	Erwan	Technicien rivière
Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche	COULMAIN	Christian	Assistant au technicien
Syndicat Intercommunal de l'Arré	DUBOUIL	Bernard	Président
Syndic Intercommunal de la Haute Vallée de la Brèche	LEGAY	Alain	Président
Agence de l'eau Seine Normandie	MENVIELLE	Erwan	Chargé d'opérations rivières

Partis concernés :

- Agence de l'Eau Seine Normandie, direction des vallées d'Oise
- Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche
- Syndicat Intercommunal de l'Arré
- Syndicat Intercommunal d'entretien et d'aménagement de la Haute Brèche

Diffusion aux participants et aux Délégués du SIVB.



Le poste de Technicien rivière du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche (SIVB) fait l'objet d'une convention entre l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et les 3 syndicats de rivière du bassin versant de la Brèche.

Ce Contrat d'Animation Rivière court du 01/05/2010 au 31/12/2012.

Lui succèdera un contrat portant sur la période 2013 – 2018 (cf. page 6 - D)

Conformément à la convention, le technicien est salarié du SIVB, il assiste le Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée de la Brèche (SIHVB) 1 jour tous les 2 mois et le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Arré (SIVA) une journée par mois.

Le Comité de Pilotage se réunit chaque année pour suivre et valider les actions mise en œuvre par la cellule d'animation.

Celui-ci a pour objet le suivi de la bonne exécution des missions de la cellule d'animation.

1- Actions mis en œuvre en 2012 :

Les missions sont de 3 types :

A – ANIMATION

Les différentes opérations ont été mise en œuvre par le technicien avec l'aide de son assistant, M. Coulmain.

Le site internet du SIVB a été refondu et est mis à jour régulièrement.

Celui-ci est à destination tant du grand public, que des acteurs locaux et élus. Des éléments sont présentés sur le territoire des 3 syndicats, ainsi que de très nombreuses informations sur les activités du SIVB.

Animations de sensibilisation aux milieux aquatiques :

Deux stands ont été tenus lors de la fête communale d'Agnetz ainsi que la fête de la Providence à Clermont avec le Lions Club. Une visite le long de la Brèche et ses moulins a également été réalisée avec le Lions Club.

Un partenariat émerge avec le lycée agricole d'Airion dans le double objectif de sensibilisation des élèves à l'entretien des cours d'eau, et la réalisation de travaux sur l'Arré. Une convention est en cours d'établissement entre le SI Arré, le SIVB et le lycée, auquel le CG, par l'intermédiaire de la CATER, est associé.

La visite annuelle du SIVB sur la Brèche et ses affluents a été renouvelée début octobre. Au cours de 10 demies journées, elle a permis de réaliser un suivi et un état des lieux des cours d'eau en association avec les élus locaux concernés.

Réflexion sur la création de lieux de rencontre et de connaissance des cours d'eau à destination du grand public. Propositions d'aménagement sur Bailleval et réflexion sur Agnetz.

Le SIVB est associé aux réflexions sur l'avenir du moulin du Pont de pierre à Clermont et la valorisation des espaces et du marais attenant.

Réalisation de points presse au sujet de l'activité du syndicat :

- le 25 juin présentation des études zones humides et hydromorphologie,
- le 21 novembre présentation des activités du SIVB.

Cette réunion annuelle du 21 novembre a permis de réunir tous les partis concernés, et d'évoquer les différentes problématiques et enjeux.

Sensibilisation des différents acteurs au cours de rencontres au sujet de différentes problématiques (riverains, exploitants agricoles, entreprises riveraines, AAPPMA).

Une partie des propriétaires d'ouvrages (moulins) a été rencontré et sensibilisée aux évolutions réglementaires.

B – SURVEILLANCE ET ENTRETIEN

L'année 2012 a vu la réalisation de la fin des travaux d'entretien tranche 2011, ainsi qu'une bonne partie de la tranche 2012.

Environ 10km de la Brèche, 18km d'affluents et 25 embâcles importants ont été traités au cours de l'année. Ces travaux ont permis de terminer le premier passage d'entretien sur l'ensemble du linéaire sous compétence SIVB, et d'entamer un 2^{ème} passage sur les petits affluents.

La question reste posée de l'accompagnement des financeurs sur le renouvellement des travaux d'entretien 2 ans après un premier passage. Celui-ci permettrait d'assurer le maintien des cours d'eau en bon état à moindre coût.

L'agence de l'eau explique sa position, basée sur des critères techniques. Une intervention tous les 5 ans est généralement suffisante, ce rythme est réalisé sur les autres cours d'eau de taille similaire ou supérieure à la Brèche.

Le travail du technicien est aussi la surveillance du réseau hydrographique. Celle-ci permet d'identifier des pollutions ou actions défavorables au milieu (dégradations de berges, application de phytosanitaire...).

La connaissance du réseau passe aussi par la participation aux pêches électriques réalisées par l'ONEMA ou la Fédération départementale de pêche et protection du milieu aquatique.

Enfin des avis techniques sont données sur les PLU en cours de révision et sur les dossiers Loi sur l'eau pour lorsque les services de la DDT consultent les syndicats.

La question des critères de consultation ou non des syndicats par la DDT est ouverte.

C – AMELIORATION DU MILIEU

L'année 2012 a vu la réalisation de plusieurs petits chantiers d'amélioration hydro-morphologique sur le bassin versant :

- Mise en place d'épis-défecteurs sur 400m de cours d'eau (le Ru de la Garde à Clermont et la Béronnelle à Fitz James) par l'équipe du SIVB. Ces travaux, sur des ruisseaux rectifiés et longtemps curés, doivent permettre de redynamiser le cours d'eau, diversifiant ainsi les habitats pour la faune.
- Le même type d'aménagement a été réalisé sur l'Arré par l'AAPPMA d'Avrechy. Le Syndicat de l'Arré a accompagné la démarche.
- Les travaux de diversification des écoulements et d'adoucissement des berges de la Brèche à Breuil le Vert doivent pouvoir se dérouler en 2013. Ceux-ci ont été retardés par des difficultés liées à l'abattage de peupliers en berge, préalable nécessaire aux travaux.

Un abreuvoir vitrine est en cours de développement. En partenariat avec la Chambre d'agriculture et l'exploitant, cet abreuvoir doit permettre le développement de ces aménagements à l'échelle du bassin versant.

L'instruction du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau est en cours en DDT. Il doit permettre la réalisation effective de l'abreuvoir début 2013.

La mise en œuvre de deux études, l'étude hydromorphologique et l'étude des zones humides, permet d'engager la connaissance du bassin versant à son échelle globale, connaissance qui permettra la préservation et la restauration du patrimoine naturel aquatique.

L'étude des zones humides, dont les premières discussions ont émergé fin 2011, arrive à son terme. La cartographie définitive sera présentée le 31 janvier au cours d'un Comité de pilotage, puis la hiérarchisation des zones humides en fonction de leurs intérêts hydrologique et écologique.

Ce « porté à connaissance », bien que n'étant pas opposable en lui-même, doit permettre aux collectivités et aux porteurs de projets d'identifier les zones humides et les contraintes qui en découlent dès l'émergence du projet.

Depuis l'émergence jusqu'au rendu final, le travail de suivi technique et financier aura été important.

L'étude hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant doit permettre d'aboutir à un document clé. En effet celui-ci doit permettre d'établir un diagnostic multiparamètres, permettant d'aboutir sur un programme d'action pluriannuel.

Une partie de la phase terrain a été réalisée courant octobre. Celui-ci sera compléter par la suite du diagnostic terrain et la rencontre des différents acteurs en janvier 2013.

2- Orientations pour 2013 :

L'activité du technicien pour 2013 sera sensiblement dans la même orientation que celle de l'année en cours, telle que déclinée ci-dessous.

A – ANIMATION

Les actions de communication envers les différents usagers, les élus, la presse (...) seront reconduites.

Les animations auprès des scolaires deviendront effectives et devront permettre d'élargir le nombre d'établissements concernés.

Le travail avec le lycée agricole d'Airion doit lui aussi être entré dans sa phase active, suite à la signature de la convention tripartite.

Enfin le travail sur l'émergence de lieux de rencontres grand public/rivière doit continuer notamment sur Bailleval, Agnetz et Fitz James.

B – SURVEILLANCE ET ENTRETIEN

La poursuite des actions d'entretien reste au cœur de la mission des syndicats.

Comme défini dans la programmation pluriannuelle de la DIG, ces travaux doivent permettre la poursuite des travaux d'entretien régulier, notamment les petits ruisseaux et l'enlèvement des embâcles.

La surveillance du réseau hydrographique, accompagnée d'une veille sur les projets en cours pouvant avoir un impact sur les cours d'eau, complètent ce chapitre.

C – AMELIORATION DU MILIEU

L'année 2013 verra la poursuite des deux études, puis la diffusion de leur conclusion.

L'étude hydromorphologique doit notamment définir un programme d'action pluriannuel permettant l'amélioration de l'état des cours d'eau et la résolution de problèmes particuliers (moulins en ruine par exemple).

Pour rappel nos cours d'eau doivent atteindre le « bon état », d'ici à 2015 ou 2021 en fonction des cours d'eau.

S'y ajoute le décret publié le 18 décembre 2012, classant la Brèche en Liste 2. Ce classement impose la mise en conformité de l'ensemble des ouvrages (moulins, seuils...) dans un délai de 5 ans. Cette conformité prévoit d'assurer la circulation des sédiments et des poissons.

Les actions pour la continuité écologique et la restauration des milieux aquatiques du bassin versant de la Brèche sont inscrites au 10^{ème} Programme territorial d'actions prioritaires (PTAP 2013-2018) de l'Agence de l'Eau. A ce titre le financement de ce type d'action par l'Agence ne doit pas poser de difficultés sur notre territoire.

L'étude doit permettre d'apporter des réponses à ces exigences. Trois projets émergeront rapidement de cette étude pour une mise en œuvre en 2014.

Dans l'attente des conclusions de l'étude, l'Agence souhaite la poursuite de petits projets de restauration.

L'abreuvoir vitrine sera ainsi réalisé début 2013, et pourrait permettre d'embrancher sur une programmation d'aménagement d'autres abreuvoirs.

Le projet sur la Brèche à Breuil le Vert doit aussi émerger, ainsi que d'autres petits projets de diversification des écoulements (mise en place de blocs, de déflecteurs).

D – SUITES ADMINISTRATIVES

L'entrée dans le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie impose la mise en œuvre d'un nouveau Contrat d'animation permettant le financement du poste de technicien sur la période 2013-2018.

Le financement sera toujours assuré par l'Agence de l'eau à hauteur de 50% des salaires, le fonctionnement est aidé forfaitairement à hauteur de 11 000€ annuel (9 500€ jusqu'à présent).

Les nouveaux contrats d'animation font apparaître des « missions prioritaires » imposées par l'Agence de l'eau (réalisation de travaux de restauration par exemple), ainsi que des missions spécifiques (l'entretien par exemple) et générales (sensibilisation, administratif). Des indicateurs d'action, chiffrés et annuels, devront être établis.

Ce contrat doit être validé et délibéré par les différents partis.

Pour 2012, le solde de la subvention sera versé après réception du présent compte rendu, du rapport d'activité annuel, et des frais certifiés par la trésorerie.

Pour 2013 :

- le contrat d'animation doit être délibéré par les 3 syndicats,
- la demande de subvention annuelle adressée avec une demande de dérogation au 1^{er} janvier (budget estimatif, délibération du SIVB, programme d'action annuel).